

Mairie de BONNEVAUX

30 450 BONNEVAUX

Tél : 04 66 61 12 68

Fax : 04 66 61 25 07

Mail : mairie.bonnevaux@free.fr

Site internet : www.bonnevaux.com

Bonnevaux, le 19 décembre 2017

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2017 DELIBERATIONS

Présents : Marie Cécile Chandesris, Eric Dedieu, Frédéric Vidal, Victor Matalonga
Sabine Hurel, Damien Loyal, Roseline Boussac,

Procurations :

Absents : Bertrand Poincin, Pascal Perquis, Yves Bove

Excusés :

Secrétaire de séance : Eric Dedieu

COMPTE RENDU DU CONEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2017

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

AVENANT AU MARCHE PUBLIC CONCLU AVEC LA SOCIETE OSEE LA FIBRE POUR L'INSTALLATION DU RESEAU FIBRE OPTIQUE

Madame le Maire rappelle la délibération "Marché Public : Raccordement Fibre Optique" du 10 juin 2017, ainsi que la délibération " Marché Public – Fibre Optique, Avenant à la délibération du 10 juin 2017", du 11 août 2017,

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que pour l'installation du réseau fibre optique sur le hameau "Les Alègres", des travaux supplémentaires sont nécessaires.

Madame le Maire présente les caractéristiques de l'avenant :

<u>Entreprise :</u>	Osée la Fibre
<u>Montant HT de l'avenant :</u>	2 000,00 €
<u>TVA :</u>	400,00 €
<u>Montant TTC de l'avenant :</u>	2 400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le présent avenant
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2017

Ont signé les membres présents;

ANNULATION FACTURE EAU D'IRRIGATION

En l'absence de Monsieur Frédéric Vidal,
Le Conseil Municipal décide d'annuler la facture suivante :

Budget : M49
Exercice : 2017
Bordereau : 7
Titre : 17
Rôle : 3
N° d'ordre : 80
Abonné : 31F Frédéric VIDAL
N° de facture : F-1710261608484601
Somme : 25,00 €.

Ont signé les membres présents ;

CONVENTION D'ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,
- Vu le rapport de Madame le Maire relatif à la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,
- **Considérant** l'intérêt de la Commune de disposer d'un service d'assistance technique, juridique et financière,

Sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard

Article 2 : d'approuver la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard

Article 3 : d'autoriser Madame le Maire de la Commune de Bonnevaux, à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la Commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

Ont signé les membres présents;

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES HAUTES VALLEES CEVENOLES

Vu l'arrêté inter-préfectoral de décembre 2017 portant sur l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles,

Vu l'article L.5211-17 du CGCT,

Vu l'article L.5211-20 du CGCT,

Vu les statuts modifiés par délibération du Conseil syndical du Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles datée du 12 décembre 2017,

Après présentation des nouveaux statuts du SMHVC et en application des articles L.5211-17 et L.5211-20 du CGCT, le conseil municipal :

- Approuve les modifications statutaires votées par le conseil syndical du SMHVC le 12 décembre 2017 portant notamment sur l'article 2, 3, 4,7, 8 et 9.

- Prend acte des changements

- Charge le Maire d'informer le SMHVC de cette décision

Ont signé les membres présents;